

# LA MONTAGNE

À BESSE ■ Terrines, concours de boudin, théâtre au programme de la fête

## La Saint-Cochon pointe son groin

Il sera le roi de la fête, demain dans les rues et sur les places de Besse.

Monsieur cochon sera certes sacrifié mais dans le seul but de le grandir encore. Passé même au rang de saint du jour, il sera ainsi remercié, façon je t'aime donc je te déguste, pour tout ce qu'il offre depuis des siècles.

### Musique et one woman show

Les amateurs se délecteront des volutes de l'alambric où cuiront les saucisses au marc et des « friandises cochonnes » à déguster dès le petit-dé-



RIPAILLES. L'art de trancher dans le lard... PHOTO D'ARCHIVES

jeuner. Bref, le programme est gargantuesque.

On ne saurait parler de

cette journée sans évoquer le menu du traditionnel déjeuner qui réunira plu-

sieurs centaines de convives dès 13 heures. Terrines, pâtés et autres jambons au foin préparés par les Toques d'Auvergne seront de la fête.

L'après-midi, place à la musique et au rire avec dès 15 heures, Les Singlars Blous, « leaders de la musique plouc et du rock agricole au sud de la Loire ». À 17 heures, Marie-Chantal montera sur les planches pour un one woman show, « Scarlette Hornaire, une femme tout sauf ordinaire », plein d'humour et de fantaisie agricole. ■

## Des « noces barbares » dignes d'un autre âge selon certains

Si dans le cochon tout est prétendument bon, ces ripailles ne sont cependant pas du goût de tout le monde.

Et assurément pas de celui de l'Association végétarienne de France qui, par-delà ses seuls credos alimentaires non carnivores conteste le principe même d'une fête qualifiée de « barbare ». À cet égard Thierry Blancheton, représentant de l'AV Auvergne n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat et ne mâche pas ses mots.

« Comment peut-on qualifier abusivement de

« sainte » une fête dont l'unique objet est de sacrifier précisément le saint qu'elle est censée vénérer. Imaginerait-on qu'à la Sainte-Catherine on imole une catherinette... »

Le propos peut faire rire tant il paraît outré mais l'image est bien là.

Et le militant de poursuivre : « Qu'y a-t-il de glorieux à exhiber à travers tout un bourg un animal que l'on s'apprête tout bonnement à égorger. Ce sont là des pratiques d'un autre âge qui n'ont d'autres vertus que celles de flatter les instincts les

plus bas et de satisfaire l'attirance du morbide dont la nature humaine demeure toujours friande. »

Des us qui, pour cet enfant de la terre, lui-même petit fils de paysans ne se fonde sur aucune véritable tradition : « Certes on tuait le cochon dans les fermes mais aucune tradition paysanne ne réclame qu'il le soit sur la place publique. Il ne s'agit là que d'une mort-spectacle érigée en pseudo-coutume dans un but strictement commercial. »

Un acte jugé d'autant

plus « gratuit » que la loi interdit à toute personne étrangère à la famille du propriétaire, la consommation d'un animal tué hors abattoir. Les convives de ces agapes païennes doivent donc se contenter de viande de porc d'une autre provenance.

Si aujourd'hui, suite à une pétition lancée par l'AVA et forte d'un millier de signatures, la bête n'est plus tuée en plein cœur du village, son cadavre est néanmoins toujours promené dans les rues et brûlé et découpé au milieu de la foule. ■

P.E.